

**Arrêté n°2025 – 28 portant proclamation des résultats de l'élection partielle
au conseil d'école de l'ESI Reims**

Le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles D719-1 et suivants,

Vu l'arrêté n°2025-05 relatif à l'élection au sein du conseil d'école de l'ESI Reims

Arrête

Article 1 :

Suite au scrutin en date du mardi 25 février 2025, le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne proclame les résultats de l'élection de membres au sein du conseil d'école de l'ESI Reims.

Sont donc proclamés les résultats suivants :

Collège A – Professeurs et personnels assimilés

Sièges à pourvoir : 1

Inscrits : 12

Votants : 12

Bulletins blancs ou nuls : /

Suffrages valablement exprimés : 12

Ont obtenu :

Candidats	Suffrages obtenus
MALLET Sandra	6
COPINET Alain	4
RANDRIANALISOA Jaona	2

Est déclarée élue :

MALLET Sandra

Collège Etudiants

Sièges à pourvoir : 4

Inscrits : 274

Votants : 56

Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages valablement exprimés : 55

Quotient électoral : 13,75

Ont obtenu :

Liste	Suffrages obtenus	Sièges directs attribués	Sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
Représentants étudiants 1A/Prepa	55	4	/	4

Sont déclarés élus

Titulaires	Suppléants
GUILLEMIN Samy	GARCIA RODRIGUEZ Ciro
BANC Caroline	JAKOBCZAK Anna
BURLOT Pierre	LEROY Lucas
DAMBA Lois	PLOYART Petronille

Article 2 :

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'université. Il est également inscrit dans le recueil des actes administratifs.

Le directeur de l'ESI Reims est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera transmis au Recteur, chancelier des universités.

Fait à Reims, 28/02/2025

Christophe CLÉMENT




Transmis à M. le Recteur, chancelier des universités le : 28/02/2025

Mis en ligne le : 28/02/2025